



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



13135762

**DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR**

le **23 AOUT 2013**

Pr le Greffier

N° d'entreprise : **0450.410.689**

Dénomination

(en entier) : **FC MALONNE 2000**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**
RUE DE BAUCHE 19

Siège : ~~Champ Ha 1~~ ; **5020 MALONNE**

Objet de l'acte : **Modification du siège - Nominations**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2013, les décisions suivantes ont été prises :

1) L'article 1 des statuts est modifié comme suite :

L'association est dénommée « ASBL FC MALONNE 2000 ». Elle a son siège à 5020 MALONNE, Champ Ha 1 (arrondissement de Namur)

2) Reconduction dans leurs fonctions d'administrateurs

- DRICOT Eric, 36/14 avenue Cardinal Mercier, 5000 NAMUR, né à Namur le 16/10/1905
- GONDRIY Alain, avenue de la Vecquée 539 ; 5020 MALONNE, né à Saint-Josse-Ten-Node le 22/06/1958
- LECLERCQ Henri, rue de la Damejelle 16 , 5150 FLOREFFE, né à Floreffe, le 18/07/1947
- MOTTOULE Jacques, chemin de Maupelin 8 ; 5020 MALONNE, né à Ougrée, le 16/12/1946.

3) Nominations aux fonctions d'administrateurs

- MARCHAL Laurent, Tienne Calbasse 6 ; 5020 MALONNE, né à Sambreville, le 17/10/1977
- DELAITTE Serge, rue Bourgmestre Colon 56 ; 5020 MALONNE, né à Namur, le 09/07/1965
- BODARD Christian, rue de la Vigne 29 ; 5020 MALONNE, né à Namur, le 23/02/1962

4) Attribution des fonctions :

Président :	MARCHAL Laurent,
Trésorier :	DELAITTE Serge
Secrétaire :	BODARD Christian

Fait à Malonne, le 22 juin 2013

MOTTOULE Jacques
Administrateur

DRICOT Eric
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature